

# Mode d'emploi

---

Pour déposer vos  
CESU préfinancés  
via l'application  
Smartphone  
CRCESU



# 1, 2, 3... C'est déposé !

Réservée aux affiliés du CRCESU, l'application est disponible gratuitement en téléchargement.



Pour accéder aux différentes fonctionnalités de l'application, il suffit d'indiquer vos identifiants :

- Code NAN, mot de passe, communiqués lors de votre affiliation ou disponibles sur simple demande auprès du service clients.

1

## Accès au service dépôt direct en ligne\*



Cliquez sur  
« **Effectuer un dépôt** »

2

## Enregistrement de vos CESU préfinancés



Cliquez sur  
« l'icône + »



L'appareil photo de votre Smartphone s'ouvre vous permettant ainsi de scanner le code à barres, situé à droite du titre.

**Vous répétez cette étape pour chaque CESU préfinancé en votre possession.**

Pour des raisons de sécurité, vous pouvez être amené à saisir le code secret (situé sous la case à gratter) d'un ou plusieurs titres.

\*Service optionnel payant réservé aux affiliés CRCESU particuliers et assistantes maternelles agréées.

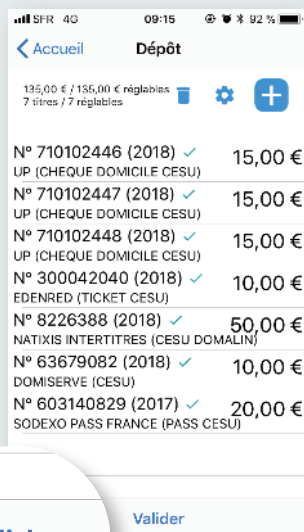
## BON À SAVOIR

Si vous ne parvenez pas à scanner le code à barres (qualité de l'appareil photo, code à barres mal imprimé ou endommagé, etc.), vous avez la possibilité de saisir les numéros situés sous le code à barres. Pour cela, vous devez modifier le mode de saisie en cliquant sur l'icône « écrou », puis l'icône « stylo ».

3

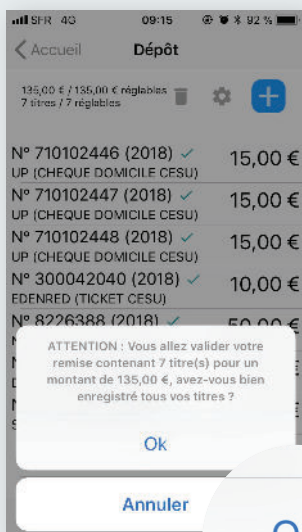
## Création de votre dépôt

- ✓ Une fois tous les titres enregistrés, vérifiez que le nombre de titres et le montant enregistrés correspondent aux CESU préfinancés en votre possession.



Valider

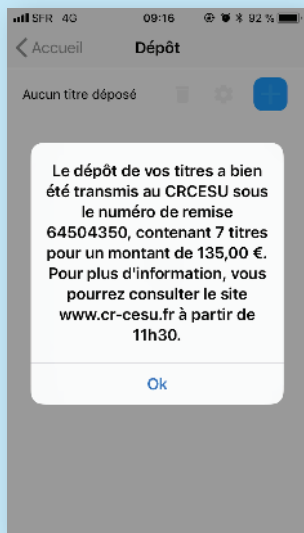
Cliquez sur  
« Valider »



Ok

Cliquez sur  
« Ok »

## Règlement de vos titres



### Félicitations ! Votre dépôt est enregistré.

- ✓ Vous pouvez suivre votre remboursement via votre espace personnel. Suivi disponible le jour ouvré suivant le dépôt.
- ✓ Votre paiement est effectué par virement bancaire sous 24h<sup>(1)</sup>, déduction faite des frais du service (0,90 € TTC<sup>(2)</sup> par dépôt, quel que soit le nombre de titres et la somme que vous remettez).
- ✓ Après la réception de votre paiement et sauf indication contraire du CRCESU ou des émetteurs concernés, vous êtes tenu de détruire les titres afin que ces derniers ne soient pas réutilisés.

(1) Ordre de virement exécuté le jour ouvré suivant.

(2) Tarif applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025

### Pour toute information, nous nous tenons à votre disposition

**0 892 680 662**

Service 0,40 € / min  
+ prix appel

Internet [www.cr-cesu.fr](http://www.cr-cesu.fr)

Courrier **CRCESU**

Centre de traitement EXELA

1 rue de la Mare Blanche

77438 MARNE LA VALLEE Cedex 2.

